

### Grille de points à contrôler avant envoi à la DGEC

Le reporting pour les mois 1<sup>1</sup> à N est transmis à la DGEC avant le 5 du mois N+1. Ce reporting se fait au format Excel : un fichier pour le coup de pouce chauffage et un fichier pour le coup de pouce isolation.

Ces fichiers sont transmis par courriels à l'adresse [cee@developpement-durable.gouv.fr](mailto:cee@developpement-durable.gouv.fr), en intitulant comme suit le courriel et le fichier de suivi (un courriel par fichier de suivi) : "NOM DU SIGNATAIRE - Bilan Coup de Pouce xxxxx - mois année" (xxxxx est Chauffage ou Isolation selon le cas, "mois" est le mois N).

Voici les points indispensables à contrôler avant envoi :

- Vérifier que les filtres ne sont pas activés.
- Colonnes A (nom du signataire) et B (nom de l'offre) renseignées pour les mois 1 à N. *Par le passé, certains signataires laissaient régulièrement « X » et « Y » pour les mois passés, d'autres laissaient des coquilles dans leur nom.*
- Colonne C (mois concerné) identique à celle du fichier type. *Par le passé, certains signataires ajoutaient des dates en 2021, d'autres changeaient- probablement involontairement- les dates (par exemple indiquent 02/01/20xx au lieu de 01/01/20xx).*
- Colonnes D (type de travaux) et E (libellé du champ) identiques à celles du fichier type. *Par le passé, certains signataires modifiaient le libellé du champ, alors que la compilation des données par la DGEC se fait grâce à ces libellés.*
- Colonne F correctement renseignée, avec des nombres. *Par le passé, certains signataires renseignaient avec des nombres stockés au format texte.*
- Veiller aux unités indiquées en colonne G (notamment la comptabilité en nombre de logements et en nombre de m<sup>2</sup> d'isolant posé). Dans le cas d'une isolation de combles et toiture ou d'un plancher bas dans un bâtiment collectif, il convient d'indiquer le nombre de logements que comporte le bâtiment isolé. Lorsqu'il s'agit de renseigner la surface d'isolant, il s'agit de renseigner la surface totale d'isolant posée pour les travaux du mois concerné (et non la surface moyenne par logement).
- Réaliser quelques tests de cohérence simples :
  - La cohérence chronologique. Par exemple, le nombre de travaux engagés sur les mois 1 à N doit être supérieur au nombre de travaux achevés sur les mois 1 à N.
  - La cohérence de décomposition. Par exemple, le nombre de chaudières ou PAC (pour les travaux engagés et les travaux achevés) doit être égal à la somme du nombre de chaudières ou PAC en remplacement du charbon, du nombre de chaudières ou PAC en remplacement du fioul, et du nombre de chaudières ou PAC en remplacement du gaz.
  - La cohérence financière. Par exemple, en vérifiant des ratios en €/m<sup>2</sup>, €/chaudière, €/MWhc, etc.
  - La cohérence paramétrique. Par exemple, en vérifiant des ratios m<sup>2</sup>/logement.

En complément, réaliser des tests de cohérence plus complexes peut s'avérer utile, de façon régulière sinon systématique.

Enfin, pour mémoire, la ligne "incitations financières versées" doit recenser les incitations financières versées aux bénéficiaires. En particulier, dès que les travaux sont achevés dans le cas des déductions sur factures.

---

<sup>1</sup> Le mois 1 est le mois de janvier 2019.

Rappels :

Chaudière gaz THPE / PAC / SSC / chaudière biomasse : les équipements viennent en remplacement d'une chaudière individuelle **fonctionnant au charbon, au fioul ou au gaz, autre qu'à condensation.**

Réseau de chaleur : le raccordement au réseau alimenté majoritairement par des énergies renouvelables ou de récupération vient en remplacement d'une chaudière collective **fonctionnant au charbon, au fioul ou au gaz, autre qu'à condensation.**

Poêle biomasse : les équipements viennent seulement en remplacement d'un **équipement fonctionnant au charbon.**

Emetteur électrique : l'équipement vient seulement en remplacement **d'un vieux convecteur électrique fixe.**

Conduit d'évacuation des gaz de combustion : la fiche ne concerne que les bâtiments résidentiels collectifs disposant pour chaque logement **d'un chauffage central individuel au gaz.**